**Question 3 - Sécurité au travail** (Barème + 0.15 par bonne réponse, - 0.15 par mauvaise réponse, 0 par absence de réponse)

*Insérez dans votre copie le quizz ci-dessous en y portant vos réponses et en y mentionnant votre nom sans oublier votre signature*

**Lisez attentivement les 20 affirmations suivantes et répondez pour chacune d’elle par VRAI ou FAUX complété de vos éventuelles observations**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | **VRAI** | **FAUX** | **OBSERVATIONS** |
| 1.  L’accident qui survient, sur le parcours habituel du trajet et pendant le temps normal de trajet, au domicile de la gardienne chez qui le salarié vient de déposer son enfant est un accident de trajet |  |  |  |
| 2.  Un employeur peut se dispenser de faire une déclaration d’accident du travail à la sécurité sociale s’il a la preuve absolue que l’accident du salarié est totalement étranger au travail |  |  |  |
| 3.  Une maladie professionnelle se traduit par une affection lente de la santé du salarié liée à l’utilisation de substances ou à des processus de travail |  |  |  |
| 4.  La présomption d’imputabilité entraine le reconnaissance systématique du caractère professionnel de la maladie même s’il est démontré par ailleurs que le salarié a effectué des travaux en dehors de son travail qui sont également la cause de la maladie |  |  |  |
| 5.  Le CMI (Certificat Médical Initial) indispensable à la déclaration d’une maladie professionnelle est délivré au salarié par le médecin du travail qui constate l’existence de la maladie |  |  |  |
| 6.  La faute inexcusable en matière d’accident du travail relève de la responsabilité pénale |  |  |  |
| 7.  Dans le domaine de la responsabilité civile, il existe 5 types distincts, ou niveaux, de réparation potentielle pour le salarié victime d’un accident du travail grave |  |  |  |
| 8.  La tarification des accidents du travail d’une entreprise de 200 salariés est individuelle et est donc directement liée à ses propres résultats sécurité |  |  |  |
| 9.  En cas d’accident du travail mortel suite au non-respect délibéré d’une règle écrite de sécurité, le responsable pénal peut voir sa responsabilité pénale engagée devant la Cour d’Assises |  |  |  |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | **VRAI** | **FAUX** | **OBSERVATIONS** |
| 10.  L’obligation de sécurité de l’employeur repose sur une obligation de moyen qui l’oblige à mettre en place tout ce qui est possible pour limiter les accidents du travail |  |  |  |
| 11.  En cas de danger grave et imminent susceptible de menacer un salarié les membres du Comité d’Hygiène, de Sécurité et des Conditions de travail (CHSCT) ont le pouvoir d’ordonner l’arrêt d’une l’installation |  |  |  |
| 12.  Les membres de la délégation du personnel au CHSCT sont élus par les salariés |  |  |  |
| 13.  Le CHSCT est toujours présidé par l’employeur ou son représentant |  |  |  |
| 14.  Le document unique d’évaluation des risques doit comporter au moins les trois rubriques suivantes : les risques identifiés, le nombre de salariés concernés par risque et la cotation de chaque risque |  |  |  |
| 15.  L’échelle INES est relative à la hiérarchisation des risques technologiques |  |  |  |
| 16.  En matière de sécurité, il est impératif d’agir prioritairement et à chaque fois que cela est possible, sur l’exposition des salariés au risque |  |  |  |
| 17.  Dans le choix des mesures de prévention il faut toujours choisir et appliquer prioritairement, et avant toute autre chose, les solutions les plus efficaces |  |  |  |
| 18.  Parmi les principes de prévention inscrits dans le code du travail il est indiqué qu’il convient de : «*Remplacer ce qui est dangereux par ce qui l’est moins »* |  |  |  |
| 19.  Parmi les principes de prévention inscrits dans le code du travail il est indiqué qu’il convient de *« Donner la priorité aux mesures de protection individuelle »* |  |  |  |
| 20.  Le PDCA est une méthode visant à animer l’amélioration continue dans l’entreprise qui peut s’appliquer à la prévention des accidents du travail |  |  |  |